

**ARRÊTE DU MAIRE**  
**COMMUNE DE MAUVES SUR LOIRE**

2008-54

**LIMITES ENTREE AGGLOMERATION****MESURES DE POLICE  
CIRCULATION - STATIONNEMENT**

Le Maire de la Ville de Mauves sur Loire, Vice-Président Nantes-Métropole  
Communauté urbaine,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifiés par  
les arrêtés subséquents,  
Vu l'avis du Conseil Général en date du 26 juin 2006,  
Considérant qu'il est nécessaire de modifier certaines limites d'entrée d'agglomération  
pour les adapter à l'urbanisation actuelle,

**ARRETE :**

Article 1 – Les nouvelles limites d'agglomération sont définies comme suit :

- sur la RD 68, rond point de la Paix : PR 25+345
- sur la RD31, rue du Choiseau : PR 24+030
- sur la RD 68, au carrefour avec la V.C. 15 dite de Beaulieu
- sur la rue de la Verdière à hauteur du N°6

Article 2 – Les limites d'agglomération seront matérialisées par la mise en place de panneaux réglementaires, posés soit par le Conseil Général, soit par Nantes Métropole selon leur domaine de compétence.

Article 3 – Ces mesures prendront effet dès la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 4 – Le présent arrêté abroge les dispositions antérieures de l'arrêté du 12 novembre 1994.

Article 5 – Le présent arrêté sera publié et affiché dans la Commune de Mauves sur Loire.

Article 6 – Ampliation de cet arrêté sera transmise à Monsieur de Président du Conseil Général de Loire Atlantique, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carquefou et à Monsieur le Directeur du Pôle de Proximité de l'Aubinière de Nantes Métropole Communauté urbaine qui sont chargés de veiller, chacun pour ce qui le concerne, à l'exécution du présent arrêté.

A Mauves sur Loire, le 21 Juin 2008

Le Maire,  
Vice-Président Nantes-Métropole  
Communauté urbaine

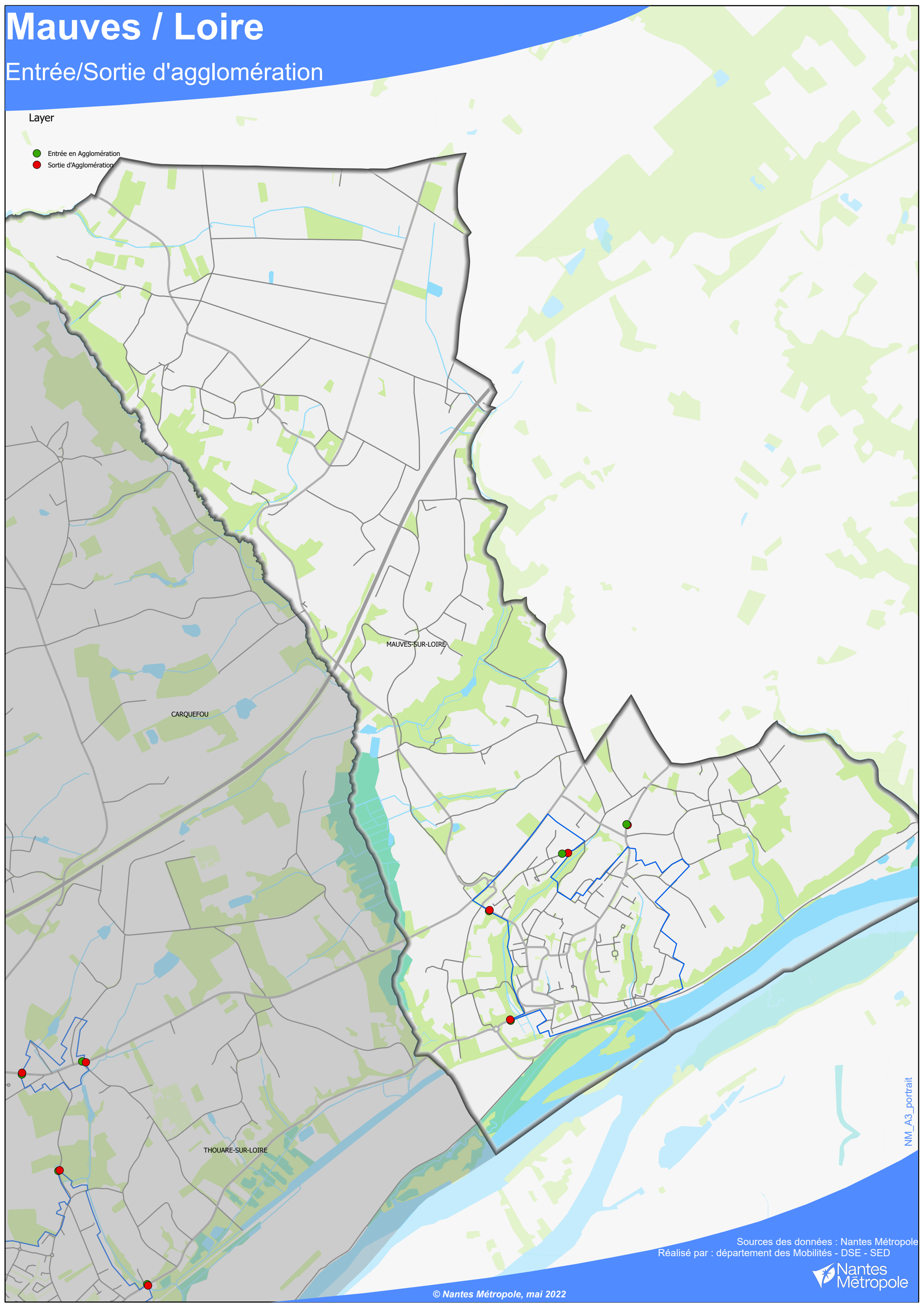


# Mauves / Loire

## Entrée/Sortie d'agglomération

Layer

- Entrée en Agglomération
- Sortie d'Agglomération



Sources des données : Nantes Métropole  
Réalisé par : département des Mobilités - DSE - SED